

## **Note méthodologique**

### **Révision des perspectives de population et des ménages au niveau des communes wallonnes (avril 2018)**

#### **Calibrage sur les données relatives aux perspectives de population et des ménages du Bureau fédéral du Plan (février 2018)**

En avril 2016, un travail du Centre de recherche en démographie de l'UCL (UCL-Démo) commandité par l'IWEPs sur les perspectives de population et des ménages a permis de disposer de données qui anticipent le devenir des populations communales de Wallonie à l'horizon 2035.

La méthodologie originale mise au point par l'UCL-Démo (voir Rapport méthodologique : [http://www.iweps.be/sites/default/files/perspectives\\_methodologie\\_2015\\_0.pdf](http://www.iweps.be/sites/default/files/perspectives_methodologie_2015_0.pdf)) recourt à une projection matricielle des taux de passage d'un état à un autre (type de ménage, âge, sexe...) en consolidant statistiquement ces taux par des informations similaires tirées d'autres communes et obtenues après un lissage gaussien. Un calibrage était opéré au niveau régional sur les données de population du Bureau fédéral du Plan publiées en mars 2016.

Suite à la remise à jour des perspectives du Bureau fédéral du Plan en février 2018, l'IWEPs a procédé à un nouveau calibrage, mais qui cette fois a été réalisé au niveau des arrondissements, soit la plus petite entité spatiale rencontrée par les *Perspectives du Bureau fédéral du Plan* (BfP). On obtient dès lors des données de population totalement compatibles avec les données du BfP de 2018 dont l'année de base est 2017. Le résultat intègre donc les dernières données disponibles et autres changements effectués dans les hypothèses du BfP tout en gardant, cependant, les évolutions communales 'propres' qui ont servi de base aux perspectives réalisées par l'UCL-Démo. Ont également été intégrées les évolutions observées entre 2015 et 2017, 2015 étant l'année de base des perspectives de l'UCL.

Ce changement de base des perspectives entre 2015 et 2017 a des conséquences pour certaines communes qui, notamment dans l'arrondissement de Charleroi, ont connu une croissance, parfois forte, de population entre 2015 et 2017. Alors que dans les perspectives, la population de ces communes augmentent légèrement, ou au plus stagne, entre 2015 et 2035, l'évolution attendue de leur population entre 2017 et 2035 est une légère diminution, malgré le facteur correctif apporté intégrant la hausse 2015-2017.

La baisse anticipée par le modèle n'est en effet qu'atténuée par ce facteur, le point de départ étant situé plus haut.

La BfP établit des perspectives de population pour la Communauté germanophone, mais pas de perspectives sur les ménages. Les données des neuf communes de la Communauté germanophone sont dès lors incluses dans le calibrage effectué sur l'arrondissement de Verviers. De ce fait, pour l'ensemble des communes de la Communauté germanophone, nos perspectives prévoient un nombre supérieur de + 1 828 habitants en 2035 par rapport à celles du BfP. L'évolution de la population retenue poursuit la tendance à la hausse observée depuis 2000 (+4,5% entre 2017 et 2035) alors que les perspectives de population du BfP anticipent un ralentissement de la croissance de la population à cet horizon (+2,2%).

Dans l'exercice opéré par l'UCL-DEMO, la définition de 'ménage' diffère de celle adoptée en 2016 par Statbel et qui était déjà utilisée par le BfP dans ces exercices de perspectives. La typologie des ménages de l'UCL-Démo réintérait dans un seul ménage notamment des personnes isolées habitant à la même adresse qu'un autre ménage, ce qui avait pour conséquence une réduction du nombre total de ménages. Dans un souci d'homogénéisation des données, nous avons procédé dès lors également à un calibrage entre les deux typologies de ménage au niveau des arrondissements. Nous obtenons là aussi une cohérence avec les perspectives du BfP de février 2018, le nombre de ménages des arrondissements étant rendu identique.

Conséquence de l'adoption de la définition de ménages Statbel et BfP, le résultat de ce calibrage sur les perspectives du BfP a amené à une révision à la hausse du nombre de ménages dès l'année de référence (2015) et pour toutes les années projetées presque partout en Wallonie, sauf dans les arrondissements de Mouscron, d'Arlon et de Philippeville. En ce qui concerne le chiffre de population, le calibrage a accentué la hausse de population attendue des populations déjà en forte croissance au cours des cinq dernières années : le centre et l'est de la province de Luxembourg (arr. Neufchâteau et Bastogne) et une partie de la zone de périurbanisation de Bruxelles (arr. Ath, Waremme et Nivelles), les arrondissements de Namur et même de Dinant, l'est de la province de Liège (arr. Huy et de Waremme) ainsi qu'une partie de la province du Hainaut (arr. Thuin et de Mons). Cette hausse s'est réalisée au détriment des autres arrondissements, puisqu'au total les perspectives du BfP de 2018 prévoient une croissance de la population moins élevée en Wallonie que celle anticipée dans les perspectives du BfP de 2017. Ces dernières revoyaient déjà à la baisse les perspectives du BfP de 2016 qui avaient pour base l'année 2015 comme celles de l'UCL.

### Avertissement

Les projections de population et des ménages à l'échelle des communes wallonnes reposent sur une méthodologie innovante (Démon-UCL 2016) permettant notamment de résoudre le problème des petits effectifs, et donc des aléas statistiques, inhérent aux populations de faible taille. Néanmoins, en dépit des précautions méthodologiques, il convient de rappeler que ces projections démographiques (comme d'ailleurs celles réalisées à l'échelle de pays ou de régions) n'ont pas pour objectif de « prédire », mais plutôt de tracer les grandes tendances futures en fonction de l'évolution des caractéristiques par âge et sexe de la population, des situations de ménage et des comportements démographiques (fécondité, mortalité et migrations) réellement observés entre 2000 et 2015. Ces projections communales répondent à la question suivante : quels seront en 2035 le chiffre de la population et sa répartition par grand groupe d'âges et en nombre de ménages, si rien ne change par rapport à ce qui a été observé ?

Toute politique communale mise en place pour favoriser l'attrait des populations peut dès lors rompre la tendance et n'est pas prise en compte dans le modèle. De plus, les perspectives de population et des ménages ne concernent que la population résidente et ne prennent donc pas en compte les phénomènes de seconde résidence.